

LA MOUCHE BLANCHE DE TYPE Q IDENTIFIÉE AU QUÉBEC

Les aleurodes (ou mouches blanches) sont des ravageurs des légumes et des plantes ornementales en serre. Les deux espèces présentes au Québec sont l'aleurode des serres (*Trialeurodes vaporariorum*) et l'aleurode du poinsettia (*Bemisia argentifolii* = *Bemisia tabaci* souche B). En consultant l'avertissement No 11 du 26 juillet 2012, vous trouverez les détails pour identifier chacune de ces deux espèces. Au cours des deux dernières années, plusieurs serristes ont éprouvé des difficultés à contrôler l'aleurode du poinsettia sur l'hibiscus et le poinsettia. Des traitements insecticides à répétition ne parvenaient pas à réprimer cet insecte dans plusieurs exploitations. Une souche de *Bemisia tabaci*, laquelle est nommée souche Q, montre une résistance forte aux insecticides. **Cette souche Q a été identifiée récemment dans des serres de plantes ornementales au Québec.**

Présence confirmée de *Bemisia tabaci* souche Q

À l'automne 2012, des échantillons d'aleurode du poinsettia provenant d'hibiscus, de poinsettia et de vivaces furent envoyés en Floride aux fins d'identification (photo 1). Pour reconnaître que l'insecte est de souche B ou Q, des tests moléculaires à partir d'ADN des insectes ont été faits en laboratoire. Les résultats sont très spécifiques et ne laissent aucun doute sur leur identification.

Dans certaines exploitations, il n'y a que des mouches blanches du poinsettia de souche Q ou un mélange de souches B et Q. Cela explique les difficultés de ces exploitations à obtenir un contrôle adéquat de ce ravageur (photo 2). Dans d'autres entreprises, il n'y a que la souche B de présente.



Photo 1 : Fiole contenant des aleurodes du poinsettia (*Bemisia tabaci*) pour analyse.

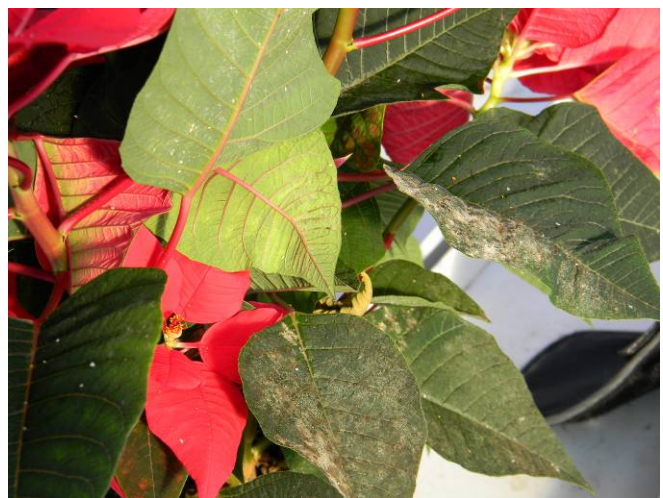


Photo 2 : Dégâts causés par *Bemisia tabaci* souche Q sur les feuilles de poinsettia. De nombreux adultes sont encore présents.

Quoi faire en 2013

Le dépistage et l'identification

L'entreprise doit mettre tous ses employés à contribution dans un programme de dépistage précoce de la mouche blanche (plaquettes collantes jaunes et inspection visuelle des feuilles). Sachez différencier l'aleurode des serres (*Trialeurodes vaporariorum*) et l'aleurode du poinsettia (*Bemisia tabaci*). Il existe plusieurs références pour vous aider à les différencier. À ce sujet, consultez le bulletin d'information No 03 du 1^{er} février 2013. Si vous éprouvez de la difficulté à les identifier, vous pouvez soumettre des échantillons au Laboratoire de diagnostic en phytoprotection du MAPAQ. Envoyez des parties de plantes avec vos spécimens vivants (adulte et pupe) dans un sac de plastique. Ne pas faire parvenir de plaquettes collantes jaunes avec des spécimens. Ces derniers sont trop englués, donc très difficiles à identifier. Le Laboratoire de diagnostic en phytoprotection du MAPAQ n'offre cependant pas le service d'identification des souches B et Q de *Bemisia*.

Pour les coordonnées du laboratoire, les tarifs et les formulaires d'envoi des échantillons, consultez le site suivant : <http://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Productions/md/Services/Pages/Formulairephytoprotection.aspx>.

Contrôle

Malgré toutes les précautions de vos fournisseurs, il peut arriver que des mouches blanches soient présentes sur les semis ou les boutures livrés. Dans ce cas, isolez-les des autres produits reçus et faites rapidement les traitements insecticides appropriés. Surveillez plus particulièrement les espèces suivantes : bacopa, brugmansia, fuchsia, gerbera, hibiscus, lantana, tomate et verveine.

Même si *Bemisia* est présente dans votre exploitation, cet insecte n'est peut-être pas de souche Q. Par contre, si les produits homologués contre les mouches blanches ne procurent pas une répression adéquate avec les doses, les intervalles d'applications et les rotations recommandés, même en thermonébulisation, il se pourrait que des individus de la souche Q soient présents.

Les produits à base de savon (SAFER'S, NEUDOSAN, OPAL, SAFER'S TROUNCE et END-ALL II) agissent en asphyxiant tous les stades de l'insecte, indifféremment de la souche. Ces produits n'induisent pas de résistance. De plus, il n'y a pas de cas connu de résistance avec les mycoïsecticides, comme le BOTANIGARD et le NOFLY.

Lors du traitement, s'assurer d'une bonne pénétration du produit dans le feuillage. Les gouttelettes de petite dimension améliorent l'efficacité du produit.

Lutte biologique

De plus en plus de serristes utilisent avec succès le contrôle biologique afin de pallier la résistance aux insecticides. Les agents de lutte biologique s'attaquent aux mouches blanches, dont *Bemisia tabaci*, qu'elles soient des souches B ou Q, résistantes ou non aux insecticides. Consultez maintenant votre spécialiste en lutte biologique pour obtenir un programme adapté à votre situation. La lutte biologique contre *Bemisia* s'avère cependant plus difficile que celle contre l'aleurode des serres (*Trialeurodes vaporariorum*).

Remerciements pour leur collaboration au projet :

Jean-Philippe Légaré, entomologiste, Laboratoire de diagnostic en phytoprotection du MAPAQ, Québec, pour le protocole et son suivi

Jean-François Goulet, d.t.a, consultant, pour la prise d'échantillons

Cindy McKenzie, Ph.D., entomologiste, USDA-ARS, Horticultural Research Laboratory, Floride, pour les tests moléculaires ADN des échantillons

Site Web décrivant la problématique de *Bemisia* :

<http://mrec.ifas.ufl.edu/iso/bemisia/bemisia.htm>

Texte rédigé par :

Michel Senécal, agronome, Direction régionale Montréal–Laval–Lanaudière, MAPAQ

LE GROUPE D'EXPERTS EN PROTECTION DES CULTURES EN SERRES

ANDRÉ CARRIER, agronome

Avertisseur – légumes de serre

Direction régionale de la Chaudière-Appalaches, MAPAQ

Téléphone : 418 386-8116, poste 1517

Courriel : andre.carrier@mapaq.gouv.qc.ca

MICHEL SENÉCAL, agronome

Avertisseur – floriculture en serre

Direction régionale de Montréal-Laval-Lanaudière, MAPAQ

Téléphone : 450 589-5781, poste 5033

Courriel : michel.senecal@mapaq.gouv.qc.ca

Édition et mise en page : Bruno Gosselin et Marie-France Asselin, RAP

© *Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document :*

Réseau d'avertissements phytosanitaires – Bulletin d'information No 05 – Cultures en serres – 6 février 2013